

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 Date de révision : 05.12.2024

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Bitume au pinceau

Numéro d'article : 37111

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation prévue : Produit de finition automobile / Revêtement

protecteur **Fabricant/Fournisseur :** Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-

Straße, 8a, 69115 Heidelberg -- Allemagne **Pour plus d'informations,**

veuillez contacter : Département de la sécurité des produits

Informations en cas d'urgence : + 49 70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Peut provoquer des lésions aux organes auditifs en cas d'expositions répétées ou prolongées.



Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritant pour

les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage

xylène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Peut provoquer des lésions des organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 1330-20-7	xylène	≥10-<15%

EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 8052-42-4 EINECS : 232-490-9 Numéro d'enregistrement : 01-2119480172-44	Asphalte	2,5-<10%
	substance avec une limite d'exposition professionnelle communautaire	
CAS: 100-41-4 EINECS : 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35	Éthylbenzène	2,5-<10%
	Flam. Liq. 2, H225 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	
CAS: 64742-95-6 Numéro CE : 918-668-5 N° d'enregistrement : 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques	1-<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 ; Tox. asp. 1, H304 ; Tox. aquatique chronique 2, H411 ; Tox. toxique pour les organismes aquatiques secrétés par les substances toxiques secrétées par les substances ...	
ELINCS : 432-430-3 N° d'enregistrement : 01-0000017860-69	masse réactionnelle de : N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide); 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl] octadécanamide; N,N'- éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)	<2,5%
	Aquatique chronique 4, H413	

Informations Complémentaires:Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales:Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. **Après**

inhalation :Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. **Après contact**

avec la peau :Rincer immédiatement à l'eau. **Après contact visuel :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après**

ingestion :Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés.Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire.** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés :** Jet d'eau à plein débit **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers**

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les

explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Se protéger des charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition. **Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**

Stockage:

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs : Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage :** 3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
1330-20-7 Xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
8052-42-4 Asphalte	
BIEN	Valeur à court terme : 10 mg/m ³ Valeur à long terme : 5 mg/m ³
100-41-4 Éthylbenzène	
BIEN	Valeur à court terme : 552 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Sk
Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 Xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires : Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se

laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau des gants

Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection hermétiques

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence:

Formulaire:

Couleur:

Fluide

Odeur:

Selon les spécifications du produit

Seuil olfactif :

Caractéristique

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation :

Indéterminé.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et ébullition
gamme

137-143 °C (1330-20-7 Xylène)

Inflammabilité

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure :

1,1 Vol % (1330-20-7 Xylène) 7

Supérieure:

Vol % (1330-20-7 Xylène)

Point d'éclair:

> 28 °C (DIN EN ISO 1523:2002) ~490 °C

Température d'auto-inflammation :

(DIN 51794, 8052-42-4 Asphalte)

Température de décomposition :	<i>Non déterminé.</i>
pH :	<i>Non déterminé.</i>
Viscosité:	
Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
Dynamique à 20 °C :	<i>15 000 à 18 000 mPas</i>
Solubilité	
eau:	<i>Non miscible ou difficile à</i>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur	<i>mélanger. Non déterminé.</i>
logarithmique) Pression de vapeur à 20 °C :	<i>6,7-8,2 hPa (1330-20-7 xylène)</i>
Masse volumique et/ou densité relative	
Masse volumique à 20 °C :	<i>1,548 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)</i>
Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>
Autres informations	
Apparence:	
Formulaire:	<i>Fluide</i>
Informations importantes sur la protection de la santé et de	
l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Température d'inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
Propriétés explosives :	<i>Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation</i>
	<i>de mélanges air/vapeur explosifs est possible.</i>
Teneur en solvant :	
COV (CE)	<i>17,48 %</i>
Teneur en solides (% en	<i>82,5 %</i>
poids) : Changement d'état	
Taux d'évaporation	<i>Non déterminé.</i>
Informations relatives aux classes de danger physique	
Explosifs	<i>Vide</i>
Gaz inflammables	<i>Vide</i>
Aérosols	<i>Vide</i>
Gaz comburants	<i>Vide</i>
Gaz sous pression	<i>Vide</i>
Liquides inflammables	<i>Liquide et vapeurs inflammables.</i>
Solides inflammables	<i>Nul</i>
Substances et mélanges autoréactifs	<i>Vide</i>
Liquides pyrophoriques	<i>Vide</i>
Solides pyrophoriques	<i>Vide</i>
Substances et mélanges auto-échauffants Substances	<i>Vide</i>
et mélanges qui émettent des gaz inflammables au	
contact de l'eau	<i>Vide</i>

Liquides oxydants	Vide
Solides oxydants	Vide
Peroxydes organiques	Vide
Corrosif pour les métaux	Vide
Explosifs désensibilisés	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles** : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une grave irritation des yeux.

STOT - exposition répétée Peut causer des dommages aux organes auditifs en cas d'exposition prolongée ou répétée. **Informations sur d'autres dangers Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible. **Persistance et**

dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation Aucune autre information pertinente disponible. **Mobilité dans le sol**

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et**

vPvB

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable. **Propriétés**

perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes. **Autres**

effets indésirables

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1139

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR

IMDG, IATA

UN1139 SOLUTION DE REVÊTEMENT

SOLUTION DE REVÊTEMENT

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables. 3

IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables.
Étiquette 3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA III

Risques environnementaux : Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention : Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30
Numéro EMS : FE, SE
Catégorie de rangement UN

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :
ADR
Quantités limitées (LQ) 5L
Catégorie de transport 3
Code de restriction du tunnel D/E
Remarques : ≤ 450 l : 2.2.3.1.5 ADR

IMDG
Quantités limitées (LQ) 5L
Remarques : ≤ 450 l : 2.3.2.5 Code IMDG

Règlement type de l'ONU: UN 1139 SOLUTION DE REVÊTEMENT, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange. Loi antipoisons

Précurseurs d'explosifs réglementés

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Poisons réglementés

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Précurseurs d'explosifs à déclarer Aucun
des ingrédients n'est répertorié. **Poisons à
déclaration obligatoire**

Aucun des ingrédients n'est
répertorié. **Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 5 000 t **Quantité
admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur** 50 000 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon le Décret sur les matières dangereuses, Annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	10-25

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux. H332

Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour
les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

■

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :
Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :
Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très
persistant et très bioaccumulable Flam. Liq. 2 : Liquides
inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3 : Liquides
inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë
– Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée
– Catégorie 2
Irritation oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT
RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2 Asp. Tox.
1 : Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2 Aquatic
Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3 Aquatic
Chronic 4 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 4

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière.

